

Évaluation scientifique et Comité national ←



Quelle évaluation pour les ingénieurs ?

Ce texte, inspiré des travaux de la commission «ingénieur» du dernier congrès du SNCS, se propose de dégager des axes de réflexion pour élaborer de nouvelles procédures d'évaluation qui prendraient en compte toutes les dimensions de leurs actions.

S I LES TEXTES OFFICIELS définissent la fonction d'ingénieur, celle-ci est devenue complexe et multiple : les évolutions institutionnelles et technologiques l'ont considérablement modifié. Théoriquement, les ingénieurs sont en charge de la mise en œuvre d'un projet de recherche tant au plan technologique que de la gestion des ressources humaines. En pratique,

l'éventail des tâches et des fonctions varie énormément : de la pure activité technique de soutien à la recherche jusqu'à une collaboration scientifique étroite avec les chercheurs rendant difficile la distinction de leur rôle respectif dans la conduite de projet. Ils se transforment aussi de plus en plus en «apporteur» de budget, montant et gérant des conventions, des

appels d'offres, des subventions... Pourtant ces évolutions n'ont pas provoqué de nouvelles procédures d'évaluation.

Mais comment évaluer une action qui peut aller de l'implication administrative dans la vie d'un laboratoire jusqu'à l'application d'outils mettant en œuvre une technologie de pointe ?

>>>

>>> **Une évaluation spécifique aux ingénieurs**

Le mode d'évaluation des ingénieurs est radicalement différent de celui d'un chercheur. L'ingénieur n'a pas à faire un rapport d'activité mais simplement un rapport de carrière annuel, visé par le directeur du laboratoire, avec la possibilité de faire une « annexe » spécifiant son activité. La reconnaissance des acquis professionnels comme des actions de formation n'y est pas mise en avant. L'ingénieur « appartient » à son unité ; la considération de son activité dépend uniquement de la pérennité de son laboratoire.

Pourtant les publications des ingénieurs ne sont généralement pas prises en compte dans l'évaluation des laboratoires à moins d'être co-signées – fictivement ou non – par un chercheur. Et les passerelles entre les corps de chercheur et d'ingénieur ne sont pas optimisées. Que dire, enfin, pour le système d'avancement des jurys où il peut ne pas y avoir de représentant du corps des ingénieurs.

La vraie reconnaissance du métier d'ingénieur doit dépasser – sans la nier – l'appartenance à un laboratoire d'affectation. L'appropriation souhaitable de leur métier par les ingénieurs implique d'intégrer aussi l'aspiration de mobilité de ceux d'entre eux qui le souhaitent. Pour cela, les procédures de mutation liées aux fonctions d'intérêt priori-

taire doivent être élargies permettant aux ingénieurs de gérer leur vie professionnelle, à la fois sur leurs aspirations scientifiques et sur la juste revendication des promotions qu'ils méritent.

Cette évaluation des demandes de mobilité comme des techniques maîtrisées et mises en œuvre devrait être concertée entre le laboratoire et des instances démocratiques où d'autres ingénieurs auraient les compétences techniques pour assurer cette évaluation. La conduite de projet ne peut être évaluée qu'avec une connaissance des modes de gestion. Une compétence ou un outil

informatique doivent être évalués par des personnes ressources et non uniquement par une hiérarchie plus souvent utilisatrice que réellement connaisseuse des problématiques informatiques.

Les risques d'une non-évaluation

Sans ces procédures d'évaluation, le risque est grand de voir les ingénieurs opérer en « solo » dans le quotidien de leurs activités, considérant le rapport de carrière annuel comme une formalité administrative de plus et se sentant responsabilisés que dans la pure gestion de ce quotidien.

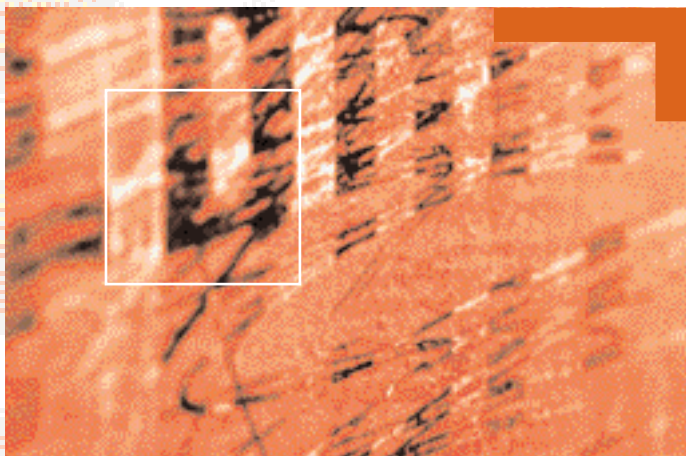
L'évaluation sérieuse des ingénieurs permettra surtout d'éviter une promotion des postes pour en rester à celle des personnes. Dans le premier cas, seuls auront une chance ceux qui correspondront aux besoins du moment, quelles que soient leurs qualités par ailleurs.

La spécialisation de trop nombreux ingénieurs dans des techniques de pointe entraînera à terme la disparition des technologies moins innovantes mais indispensables, pénalisant certains agents dans leur carrière. Cette prise en compte d'une seule spécialisation se retournera contre l'ingénieur, enclin alors à se calfeutrer dans un savoir acquis.

La reconnaissance des travaux des ingénieurs doit être conduite sans ambiguïté par des procédures d'évaluation tenant compte de toutes les dimensions de leurs actions scientifiques, techniques, administratives, prenant en compte leur rôle dans la formation des jeunes scientifiques.

Enfin, dans les instances de concertation et de réflexion sur l'état de la recherche scientifique, la contribution des ingénieurs à la conjoncture et à la prospective devrait systématiquement être sollicitée en tant que telle. ■

La vraie reconnaissance du métier d'ingénieur doit dépasser sans la nier l'appartenance à un laboratoire d'affectation



Richard Walter

Ingénieur d'études. Membre de la commission administrative du SNCS.